

SCIENCES HUMAINES OUTRE-MER

Rapports du Conseil Supérieur des Recherches Sociologiques Outre-Mer

RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE SUR LA NOUVELLE CALÉDONIE

par Georges MALIGNAC

Chargé de mission à l'Institut National
d'Études Démographiques.

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER
47, -boulevard des Invalides
PARIS 7°

1957

INV. 5013

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	5
I Evolution de la population et situation démographique actuelle	7
II Evolution future de la population sans migrations organisées	11
- Population métropolitaine	11
- Population autochtone	12
- Population indonésienne et vietnamienne . .	13
Evolution globale	14
III Rapport entre la population et les ressources dans les conditions rituelles	16
IV Les possibilités et les raisons d'une immigration	17
V Evolution de la population dans différentes hypothèses	18
Appendice : La Population de Nouméa par M ^{elle} Dom	21



INTRODUCTION

Le Conseil Supérieur des Recherches Sociologiques Outre-Mer avait, à la demande du Gouverneur Sorin, Chef de la Mission d'Inventaire des Terres, chargé M. Malignac, de l'Institut National d'Etudes Démographiques, d'une Mission démographique dont la durée devait être en principe de quatre ou cinq mois.

M. Malignac séjourna au Territoire du 6 février au 5 mai 1956. Dès ses premières prises de contact, il lui apparut que l'exécution du recensement prévu pour 1956 était d'une importance primordiale pour l'objectif même de sa mission.

Le séjour très bref de M. Malignac ne lui permit pas de participer au recensement. Mais son rapport, bien que reposant sur des bases très sommaires, n'en donne pas moins une première idée du développement démographique à prévoir.

Les résultats du premier recensement de **l'ensemble de la population** permettront sans doute une meilleure connaissance de la situation démographique de la Nouvelle Calédonie.

Le premier recensement complet de la population a été effectué avec le concours de Melle Dom, de l'I.N.S.E.E. Avant que le dépouillement, sans doute très long, n'en soit achevé, Melle Dom nous a confié des renseignements importants qui en résultent pour la ville de Nouméa. Nous les faisons figurer à la fin du rapport de M. Malignac.

H. Deschamps,
Secrétaire Général du Conseil



I. EVOLUTION DE LA POPULATION ET SITUATION DEMOGRAPHIQUE ACTUELLE

Nous ne pouvons faire débiter cette étude qu'à la date où la France a pris possession de la Nouvelle-Calédonie (1853). Les premières évaluations de la population indigène en 1860 varient du simple au double : de 45.000 à 90.000 habitants; c'est assez pour prouver qu'en l'absence d'un recensement, il est difficile d'évaluer exactement une population.

L'établissement des premiers colons - des Australiens pour la plupart - date de 1856. Puis vinrent des Créoles de la Réunion. La première estimation de la population blanche - non compris les militaires et les fonctionnaires - s'élève à 400 pour 1862.

Le Gouvernement décida de créer un bagne en Nouvelle-Calédonie et le premier convoi de condamnés arriva en 1864. En 1870, il y en avait plus de 2.000. En outre, 3.500 insurgés de la Commune furent déportés en Nouvelle-Calédonie.

Entre temps, la colonisation libre se poursuivait : la population ainsi formée s'élevait à un millier en 1866 (non compris militaires et fonctionnaires) et le nombre moyen d'immigrants, de "colons" s'établit entre 100 et 150 par an en moyenne de 1866 à 1883.

En 1875, le premier dénombrement de la population européenne donna les résultats suivants :

Habitants libres	5.000
Condamnés aux travaux forcés (y compris leurs familles) . .	6.500
Déportés (et leurs familles)	<u>4.000</u>
Ensemble de la population européenne	15.500

Sur les 5.000 habitants libres, les militaires, les employés de l'Administration et du pénitencier comptent, avec les membres de leurs familles, pour près de 3.000; l'agriculture, le commerce et les quelques activités industrielles ou artisanales occupent un millier d'hommes et de garçons, de plus de 14 ans, soit à peu près le tiers de la population masculine totale de ce groupe d'âge.

En 1878, eut lieu le plus grave des soulèvements des autochtones : 200 Européens furent tués et la répression coûta la vie à 1.000 Canaques.

Les condamnés de la Commune furent amnistiés en 1880 et rapatriés à l'exception de quelques dizaines qui s'installèrent comme colons.

Tout condamné était astreint à résider en Nouvelle-Calédonie après sa libération, soit seulement pendant un temps égal à la durée de sa condamnation, si celle-ci était inférieure à huit ans, soit toute sa vie. Aussi, les recensements comprendront-ils dans la population condamnée, les libérés astreints à résider. Afin de permettre leur installation, le Gouvernement accorda des concessions de

terrains aux libérés : en 1884, il y en avait déjà un millier. Par ailleurs, des femmes condamnées, en France, à des peines de prison, furent envoyées en Nouvelle-Calédonie dans une institution spéciale où les condamnés pouvaient choisir une épouse. On comptait, en 1884, 200 ménages ainsi formés; d'autre part, une centaine de femmes étaient venues rejoindre leurs maris condamnés.

Les taux de natalité et de mortalité n'ont jamais été établis; ils n'auraient d'ailleurs pas grande signification pour la population blanche de cette époque, étant donné la répartition par âge toute spéciale de cette population.

En 1887, eut lieu le premier recensement s'appliquant à la fois à la population européenne et à la population autochtone : en voici les résultats :

Population libre (blanche)

Fonctionnaires, militaires et membres de leurs familles	3.500
Colons, commerçants, etc. et membres de leurs familles	<u>5.600</u>
Total . . .	<u>9.100</u>

Population transportée

Condamnés	7.500
Libérés soumis à une résidence forcée	<u>2.200</u>
Total . . .	<u>9.700</u>

Immigration réglementée

(principalement Néo-Zélandais, Indiens et Chinois) . .	1.200
Indigènes	<u>42.500</u>
Ensemble	<u>62.500</u>

Nous avons dit que l'on ne connaissait pas exactement le chiffre de la population autochtone avant la prise de possession; nous noterons donc seulement pour mémoire que, suivant l'opinion générale, la population autochtone aurait nettement diminué depuis l'arrivée des Français. Les maladies ayant longtemps affecté la population indigène sont la tuberculose pulmonaire, la lèpre et une maladie locale spéciale, la "tonga".

Le premier recensement détaillé dont nous possédons actuellement les résultats complets date de 1901; les suivants datent de 1911, 1921, 1931 et 1936. Les recensements de 1946 et 1951 concernent seulement la population européenne.

Les tableaux qui suivent feront apparaître l'évolution détaillée de la population, mais nous voulons seulement dégager ici les grands traits.

Entre les deux recensements de 1887 et de 1906, se situent deux événements essentiels pour la population du Territoire : en 1898, fin des convois de transportés; de 1894 à 1902, accomplissement du programme d'immigration du Gouverneur Feillet : environ 500 familles de colons français sont introduites; en outre, on fait appel à des étrangers de couleur, recrutés sur contrat : Indiens, Tonkinois, Javanais, Néo-Hébridais.

Entre 1901 et 1936, la population française libre, stable, c'est-à-dire non compris les troupes et les équipages, variera entre 11.000 et 15.000.

Le nombre d'étrangers restera compris entre 1.300 et 2.600. La population pénale (condamnés et libérés astreints à résider) variera de 8.000 à 300.

En 1901, on comptait environ 80 condamnés et libérés en résidence forcée pour 100 Français libres; en 1911 les deux populations étaient à peu près égales et en 1921, on comptait encore 16 condamnés et libérés en résidence forcée pour 100 Français libres.

La population indigène reste comprise aux environs de 28.000 depuis 1900; passant de 42.500 en 1887 à 28.500 en 1906, elle a donc diminué de 33% en vingt ans. Les causes de cette diminution invoquées par les médecins sont les avortements. Les maladies déjà citées plus haut, les métrites et autres maladies des organes génitaux féminins, la blennorrhagie, l'absence d'hygiène, provoquant une mortalité infantile élevée, l'alcoolisme, l'alimentation qualitativement insuffisante. On a imputé le nombre élevé d'avortements au désarroi des autochtones après leur expulsion de leurs anciennes terres.

Les étrangers, dont le nombre s'accroît de 2.500 à 13.000 en 1931 pour redescendre ensuite à 9.000 ont des origines diverses : les Javanais sont devenus en 1936 le groupe le plus important (4.500). Les Tonkinois ont atteint, cette même année, le chiffre de 2.000, ayant ainsi doublé leur nombre depuis 1921.

Tableau I - Evolution de la population de 1901 à 1936

(d'après les recensements et dénombrements)

	1901	1906	1911	1921	1931	1936
Français libres (non compris troupe et équipages des navires)	11.550	11.600	11.100	11.600	13.750	14.400
(y compris troupe et équipages)	12.250	13.000	11.600	11.900	14.600	15.100
Populations pénales (condamnés)	5.200	3.500	2.500	600	200	100
(libérés astreints à résider)	5.300	4.400	3.200	1.700	400	200
Total	10.500	7.900	5.700	2.300	600	300
Indigènes	29.100	28.500	28.800	27.100	(28.600)	28.800
Etrangers	2.550	3.900	4.500	6.200	13.400	9.000
Population totale	54.400	53.300	50.600	47.500	57.200	53.200

Les deux derniers recensements, de 1946 à 1951, donnent plus de précisions: la population française de souche métropolitaine est passée de 15.000 en 1936 à 17.000 en 1946 et 20.000 en 1951.

En fixant l'âge extrême de la jeunesse à 20 ans et le début de la vieillesse à 65 ans, on obtient la répartition suivante, en jeunes, adultes et vieillards :

	Sexe masculin		Sexe féminin		Deux sexes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Jeunes (moins de 20 ans)	4.480	42,5 %	4.240	43,5 %	8.720	43 %
Adultes (20 à 64 ans)	5.550	52,6 %	5.010	51,4 %	10.560	52 %
Vieillards (plus de 65 ans)	520	4,9 %	500	5,1 %	1.020	5 %
Total	10.550		9.750		20.300	

Le pourcentage d'habitants de moins de 20 ans : 43% est caractéristique d'une extrême jeunesse. D'ailleurs, l'âge moyen de la population totale est de 27 ans 4 mois.

Plus de 80% de la population de souche métropolitaine est née en Nouvelle-Calédonie. La fécondité est importante; non seulement le nombre d'enfants par

famille est élevé : un homme marié sur quatre a au moins 4 enfants, mais encore les enfants des célibataires sont relativement nombreux : pour 10 célibataires du sexe féminin, on compte en moyenne 2 enfants.

Le nombre de personnes ne travaillant pas ou n'ayant pas déclaré de profession est élevé : il représente 23% de la population masculine de plus de 15 ans.

Entre les recensements, l'Administration locale évalue la population à l'aide de la seule balance des naissances et des décès, sans tenir compte de celle des migrations. On obtient ainsi 22.800 habitants au 31 décembre 1955. Cette méthode n'est qu'approximative et donne vraisemblablement des résultats inférieurs à la réalité. Aussi, est-ce préférable de partir du recensement pour établir les perspectives de population d'origine métropolitaine de 1960 à 1980 (voir ci-après).

Pour les autres catégories de population, on dispose des dénombrements annuels de l'Administration de sorte qu'on peut dresser ainsi l'évolution de la population entre 1946 et 1956.

Tableau II - Evolution de la population de 1946 à 1956

	1946	1951	1956 ⁽¹⁾
Français d'origine métropolitaine naturalisés (2)	18.100	20.400	22.400
Autochtones	31.000	34.000	35.000
Indonésiens	13.000	6.600	2.900
Vietnamiens		4.000	4.200
Autres étrangers	600	500	500
	62.700	65.500	65.000

(1) Ces chiffres pour 1956, établis avant que ne soient connus les résultats du recensement de cette année, ne peuvent que donner un ordre de grandeur.

(2) Après répartition des recensés n'ayant pas déclaré leur nationalité.

II. EVOLUTION FUTURE DE LA POPULATION SANS MIGRATIONS ORGANISEES

Nous effectuerons tout d'abord des "perspectives" de population, en l'absence de toute immigration ou de toute émigration organisée en supposant ce qui est très vraisemblable et s'est à peu près réalisé ces dernières années, que les migrations et les émigrations ordinaires se compensent presque exactement.

1° LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA POPULATION D'ORIGINE METROPOLITAINE

Pour établir les perspectives de la population d'origine métropolitaine jusqu'en 1980, nous partirons de la répartition de la population par groupe d'âge en 1951, et admettrons les hypothèses suivantes :

- le taux de natalité restera égal, en moyenne, à 28% jusqu'en 1960, s'abaissera ensuite à 27% jusqu'en 1970 et à 26% de 1970 à 1980.

- l'espérance de vie à la naissance évoluera ainsi : 64 ans 1/2 jusqu'en 1960, 65 ans de 1960 à 1965, 65 ans 1/2 en 1970, et 66 ans de 1970 à 1980.

Ainsi les quotients de mortalité des différents groupes d'âge peuvent être aisément déterminés à partir des tables de mortalité publiées par la Division de la population de l'O.N.U. (1)

Il en résulte la répartition de la population par grands groupes d'âge de 1956 à 1981, de 5 ans en 5 ans (pour 1961, 1966, 1976 et 1981).

Le taux de mortalité correspondant est de 9% jusqu'en 1970 et 8% ensuite :

Nous avons préféré donner ici la répartition pour les années "rondes" : 1960, 1965, 1970, 1975 et 1980 en nous bornant à 3 des grands groupes : 0-19 ans, 20-64 ans, 65 ans et plus d'une part (voir tableau ci-dessous).

Ainsi la population métropolitaine est appelée en absence de toute immigration, à subir un certain vieillissement : le doublement du nombre de vieillards (de 1.200 à 2.500) dont la proportion dans l'ensemble de la population passe de 5 à 7%. La proportion des jeunes, au contraire, diminuera, de 43 à 41%, de telle sorte que la proportion des adultes de 20 à 64 ans inclus, restera la même : 52%; en valeur absolue, le nombre des adultes se sera accru de 41% (de 12.600 à 17.800).

(1) Population Studies, Age and Sex Pattern of mortality, 1956, n° 22, New-York O.N.U.

Tableau III - Perspectives de la population de souche métropolitaine

	1960		1965		1970		1975		1980	
		%		%		%		%		%
Jeunes (0-19 ans) . .	10.400	43	11.500	43	12.600	43	13.500	42	14.300	41
Adultes (20-64 ans) . .	12.600	52	13.700	52	14.900	51	16.400	51	17.800	52
Vieillards (65 ans et plus)	1.200	5	1.400	5	1.700	6	2.100	7	2.500	7
	24.200	100	26.600	100	29.200	100	32.000	100	34.600	100

En 1951, la population d'origine métropolitaine, de plus de 15 ans, s'élevait à 13.400 habitants, et la population active à 6.000 ou 6.700, suivant qu'on écarte ou non de cette terminologie, les recensés dont la profession a été mal désignée. Si on admettait que le taux d'actifs dans la population de plus de 15 ans reste constant, nous aurions deux séries possibles suivant que l'on parle de 6.000 ou de 6.700 en 1951.

Tableau IV - Perspectives de la population active

	1951	1956	1960	1965	1970	1975	1980
Population active - stricto sensu	6.000	6.600	7.100	7.800	8.600	9.600	10.500
Population active - largo sensu	6.700	7.400	7.900	8.700	9.600	10.700	11.700

Nous admettrons une hypothèse moyenne vraisemblable : la population active, est de 7.000 habitants en 1956 et s'accroît au rythme suivant :

1956	7.000
1960	7.500
1965	8.200
1970	9.100
1975	10.100
1980	11.100

Ainsi, il apparaît que, entre 1956 et 1980 et en l'absence de toute immigration organisée, la population active d'origine métropolitaine s'accroîtra de plus de 50 % si le taux d'activité se maintient à son niveau de 1951.

2° EVOLUTION DE LA POPULATION AUTOCHTONE

Effectuer des perspectives d'avenir pour la population autochtone alors qu'on ne connaît ni la structure par âge de cette population, ni ses taux de natalité et de fécondité est naturellement très aléatoire.

Même la définition de la population autochtone est imprécise. Le métissage, en effet, est officiellement inconnu : les recensements classent donc les recensés en "Français de souche métropolitaine" et autochtones. Nous suivrons cette terminologie, en nous bornant à relever le problème.

Par ailleurs, on ne possède pas de données sûres sur l'évolution de cette population; son augmentation n'a pas pu varier aussi sensiblement que le laisseraient croire les résultats bruts des dénombremments de 1946, 1951 et 1956, soit respectivement : 31.000, 34.000 et 35.000.

Le taux d'accroissement moyen le plus vraisemblable est de l'ordre de 1 % et sans doute légèrement supérieur à 1 % ce qui donne l'évolution suivante :

1956	35.000
1960	36.500
1965	38.700

1970	41.000
1975	43.500
1980	46.000

Evolution des populations indonésienne et vietnamienne

Population indonésienne

La population indonésienne dénombrée en 1955 était de 2.930, dont 366 femmes et jeunes filles de plus de 12 ans. On peut calculer que le nombre maximum de naissances à prévoir en moyenne jusqu'en 1980 est de l'ordre de 50 au maximum et le nombre minimum de décès de l'ordre de 30. Ainsi, l'évolution de la population indonésienne serait, en chiffres ronds, la suivante :

1960	2.900
1965	3.000
1970	3.100
1975	3.200
1980	3.300

Le rapport de cette population à la population d'origine métropolitaine de 13% en 1956, s'abaisserait à 12% en 1960, et 11% en 1965, 10% en 1975, et 9,5 % seulement en 1980. La proportion des Indonésiens dans la population aura diminué donc du 1/4 au minimum d'ici 1980. Il est même très vraisemblable que la diminution constatée, en réalité, sera sensiblement supérieure à ce minimum.

Population vietnamienne

La population vietnamienne dénombrée en 1955 était de 4.230 en 1955, dont 380 femmes et 2.900 enfants. L'accroissement minimum à prévoir est de 200 individus tous les 5 ans, soit le rythme suivant :

1960	4.400
1965	4.600
1970	4.800
1975	5.000
1980	5.200

L'accroissement maximum serait de 1.000 à 1.200 individus tous les 5 ans, ce qui donnerait, en chiffres ronds :

1960	5.200
1965	6.400
1970	7.600
1975	8.800
1980	10.000

On voit que, pour cette population, dont la composition est réellement exceptionnelle, les prévisions pour 1980, en l'absence de toute émigration organisée, peuvent varier du simple au double.

Dans un souci de simplification, nous ne retiendrons qu'une seule série de variation, intermédiaire entre les deux séries précédentes (mais non leur moyenne).

1960	5.000
1965	5.700
1970	6.500
1975	7.500
1980	8.500

Le rapport de la population vietnamienne, qui était de 19% en 1956, croît dans des conditions, de façon continue pour atteindre 25% en 1980.

Autres étrangers

Cette rubrique comprend essentiellement les Européens autres que les Français. C'est une population mouvante, par définition, comptant, en 1951, pour 50% de Britanniques et de Japonais. Nous nous maintiendrons ici dans l'hypothèse d'une stabilité relative de cette population, en l'absence de toute immigration importante organisée, soit 600 étrangers à partir de 1960.

EVOLUTION GLOBALE DE LA POPULATION (en l'absence de toute immigration massive)

L'évolution de la population totale se présenterait ainsi (rappelons que ces chiffres traduisent la situation la plus pessimiste quant au rapport entre la population asiatique et les autres populations).

	1956	1960	1965	1970	1975	1980
Français de souche métropolitaine	22.400	24.200	26.600	29.200	32.000	34.000
Autochtones	35.000	36.500	38.700	41.000	43.500	46.000
Indonésiens	2.900	2.900	3.000	3.100	3.200	3.300
Vietnamiens	4.200	5.000	5.700	6.500	7.500	8.500
Autres étrangers	500	600	600	600	600	600
Total	65.000	69.200	74.600	80.400	86.800	93.000

Analyse des résultats

En chiffres ronds, l'évolution de la population totale serait la suivante :

1956	65.000
1960	69.000
1965	75.000
1970	80.000
1975	87.000
1980	93.000

Ainsi, la population totale calédonienne s'accroîtra de 43% entre 1956 et 1980. Sa densité, qui était à peine de 4 habitants au km² en 1956, dépassera alors un peu 5 habitants au km². On ne peut donc exclure, à priori, la possibilité d'une immigration massive.

Analysons la structure interne de la population. En 1955, pour 100 Français de souche métropolitaine, on comptait 156 autochtones, 13 Indonésiens et 19 Vietnamiens. En 1970, on ne compterait que 140 autochtones, 11 Indonésiens,

21 Vietnamiens et, en 1980, 133 autochtones, 10 Indonésiens et 25 Vietnamiens.

On pourrait, inversement, dire qu'il y avait, en 1956, 64 Français de souche métropolitaine pour 100 autochtones, qu'il y en aura 71 en 1970 et 75 en 1980.

Le tableau suivant donne l'évolution en pourcentage de la population totale :

	1956	1960	1965	1970	1975	1980
Français de souche métropolitaine	34,5	35,0	35,7	36,3	36,9	37,2
Autochtones	53,7	52,8	52,0	51,0	50,1	49,5
Indonésiens	4,5	4,2	4,0	3,9	3,7	3,5
Vietnamiens	6,5	7,2	7,6	8,1	8,6	9,1
Autres étrangers	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7
	100	100	100	100	100	100

Ainsi, en l'absence de tout fort courant d'immigration ou d'émigration, le pourcentage de la population française dans la population totale augmentera sensiblement : 34,5 % en 1956, 37,2 % en 1980. Le pourcentage des Vietnamiens, par contre, augmenterait de 50%.

III. RAPPORT ENTRE LA POPULATION ET LES RESSOURCES DANS LES CONDITIONS ACTUELLES

Trois points essentiels dominent la situation économique actuelle et montrent le côté artificiel d'une apparente prospérité :

1° - Le montant des importations de denrées alimentaires est élevé : de l'ordre de 300 millions de francs en 1954 et 1955 - la moitié venant d'Australie.

2° - Les dépenses de la métropole se sont élevées à 1.700 millions de francs, en 1955, soit plus de 30.000 Fr par tête si on répartit cette somme sur l'ensemble des habitants et près de 80.000 Fr par tête si on répartit cette somme entre les Français de souche métropolitaine.

3° - La subvention indirecte donnée par la métropole pour maintenir le prix du nickel au cours mondial est de 800 millions de francs par an (jusqu'en 1955).

Nous n'examinerons ici qu'une question : ces facteurs négatifs sont-ils la conséquence de la faible densité de la population ? Il n'est pas possible de répondre catégoriquement dans un sens ou un autre, car le taux d'activité - au sens occidental du mot - de la population française de souche métropolitaine (voir p. 10) ainsi que de la population autochtone est très faible. Il est certain qu'avec la même population et une structure économique différente, le niveau de production pourrait être sensiblement plus élevé.

Mais selon des expériences effectuées avec succès dans certains pays, on peut soutenir qu'il est nécessaire d'accroître la densité de la population pour stimuler l'activité de l'ensemble de la population. C'est dans cet esprit que nous effectuerons des perspectives de population (voir chapitre suivant) en supposant une immigration sensiblement plus dense que celle envisagée généralement, et qui a uniquement pour but de mettre pleinement en valeur les ressources du pays.

IV. LES POSSIBILITES ET LES RAISONS D'UNE IMMIGRATION

1° LES BESOINS EN TRAVAILLEURS

C'est à dessein que nous n'intitulons pas ce paragraphe : besoins en main-d'oeuvre, car la Nouvelle-Calédonie souffre non seulement d'un manque de salariés, mais encore d'une rareté de chefs d'entreprise, chefs d'exploitation agricole, principalement.

Le rapport du Secrétariat Général du Gouvernement sur l'économie de la Nouvelle-Calédonie en 1955 évalue ainsi les besoins de main-d'oeuvre : 400 à 500 manoeuvres et 100 à 200 spécialistes.

Mais il faut observer que les besoins de main-d'oeuvre varient d'abord avec le niveau de vie de la population et en sens inverse avec la productivité industrielle (rappelons la modernisation en cours des usines d'extraction et de transformation du minerai de nickel).

Ensuite ces besoins varient également avec l'importance de la population totale : tout groupe de nouveaux consommateurs vivant en Nouvelle-Calédonie, nécessite de nouveaux producteurs agricoles. D'autre part, pour mettre pleinement en valeur les terres de Nouvelle-Calédonie, il apparaît, nous l'avons dit, que l'on manque également de chefs d'exploitation agricole compétents et actifs. Si on ne pense pas que ces chefs pourront surgir des jeunes générations arrivées à l'âge adulte, il convient dès lors d'envisager une immigration de cultivateurs capables de s'adapter aux conditions de mise en valeur du territoire et d'être acceptés par la population locale.

Enfin, il est sans doute prudent de prévoir le remplacement d'au moins 500 travailleurs vietnamiens susceptibles d'être rapatriés.

Constatons toutefois que si :

- 1° les besoins de main-d'oeuvre restaient stables
- 2° on écartait l'idée de faire venir des exploitants agricoles
- 3° les individus d'origine métropolitaine en âge de travailler, se dirigeaient vers les branches qui réclament à la fois de la main-d'oeuvre et des chefs d'entreprise,

la pénurie en main-d'oeuvre constatée actuellement, d'ici 1970 disparaîtrait (voir le tableau de l'évolution de la population active d'origine métropolitaine).

2° LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

La densité de la population en Nouvelle-Calédonie, à peine 4 habitants au km², est très faible. En Nouvelle-Zélande, pays comparable à la Nouvelle-Calédonie de plusieurs points de vue, la densité est double; on pourrait donc raisonnablement se fixer comme but pour 1980, sinon un doublement de la densité, du moins une augmentation de 50%; la population atteindrait alors 100.000 habitants. Or, en 1980, nous avons vu que les perspectives de population, sans aucune immigration ni émigration de grande ampleur, atteignaient 93.000 habitants. Il n'est pas illusoire de chercher à établir les diverses modalités d'immigration permettant d'obtenir d'ici 1980, ce surcroît d'augmentation de 10.000 habitants. C'est ce que nous ferons dans le chapitre suivant.

V. EVOLUTION DE LA POPULATION DANS DIFFERENTES HYPOTHESES D'IMMIGRATION

Nous envisagerons d'abord l'hypothèse d'une immigration de faible amplitude, destinée essentiellement à satisfaire les besoins en main-d'oeuvre reconnus officiellement, par exemple, une immigration de l'ordre de 1000 personnes, travailleurs et membres de leurs familles compris.

Précisons bien que les chiffres d'immigrants que nous donnerons s'appliqueront aux immigrations organisées, ou plus précisément "excédentaires" venant en supplément des arrivées ordinaires annuelles dont le rôle est d'équilibrer à peu près les émigrations ordinaires (mouvements de fonctionnaires, de cadres, etc.).

Nous considérerons comme population susceptible d'émigrer en Nouvelle-Calédonie, les autochtones ressortissant des îles suivantes : Tahiti, Wallis, et les Antilles; nous appellerons parfois ces habitants des "insulaires autochtones".

L'hypothèse sera ainsi précisée : la Nouvelle-Calédonie accueillera d'ici 1960, 300 Français de souche métropolitaine - en plus, rappelons-le, de ceux qui assurent le relai des Français qui partent - et 500 autochtones originaires des pays ci-dessus. Par ailleurs, 2.500 à 3.000 Vietnamiens seront rapatriés d'ici 1960; les Vietnamiens restants, de 1.500 à 2.000 seront composés essentiellement de personnes âgées.

Les perspectives de la population sont décrites dans le tableau suivant :

Evolution de la population jusqu'en 1980 (chiffres arrondis)

1^{ère} Hypothèse { Immigration { 300 Français de souche métropolitaine d'ici 1960
500 insulaires autochtones (Tahiti, Antilles, etc.)
d'ici 1960
Emigration 2.500 à 3.000 Vietnamiens d'ici 1956

	1956	1960	1965	1970	1975	1980
Français de souche métropolitaine	22.400	24.500	27.000	29.500	32.500	35.500
Autochtones de Nouvelle-Calédonie ou autres îles	35.000	37.000	39.000	41.500	44.500	47.500
Etrangers	7.600	5.500	5.000	5.000	5.000	5.000
Total . .	65.000	67.000	71.000	76.000	82.000	88.000

Les conséquences de cette immigration sont faibles du point de vue démographique : l'augmentation totale de la population reste sensiblement la même qu'en l'absence de tout mouvement migratoire; la population vietnamienne tombe rapidement au-dessous de 1.000 habitants. La proportion des Français dans la population totale s'élève à 40% en 1980 (34,5 % en 1956).

Proposons-nous maintenant de déterminer le nombre d'immigrants nécessaire pour que la population de la Nouvelle-Calédonie atteigne 100.000 habitants d'ici

1980, suivant plusieurs hypothèses quant à la proportion respective des Français d'origine métropolitaine et des autochtones invités à venir en Nouvelle-Calédonie. Suivant qu'on veuille faire venir le maximum de Français, le maximum d'autochtones, ou adopter une tierce solution : maintenir pour 1980 la proportion entre Français ou autochtones existant en 1956, on aura trois séries de perspectives possibles.

2ème Hypothèse	{	Immigration française maximum	{	Français de souche métropolitaine : 300 pour 1960, 400 en moyenne par an de 1960 à 1980
		Immigration		Insulaires autochtones : 200 en moyenne jusqu'en 1980
		Emigration		2.500 à 3.000 Vietnamiens d'ici 1965

	1960	1965	1970	1975	1980
Français de s.m.	24.500	30.000	35.000	40.000	45.000
Autochtones	37.000	40.000	43.000	46.500	50.000
Etrangers	5.500	5.000	5.000	5.000	5.000
	67.000	75.000	83.000	91.500	100.000

On constate ainsi que cette hypothèse donne pour 1980 une proportion élevée de Français : 90 Français pour 100 autochtones en 1980. Mais cette hypothèse correspond à une immigration largement supérieure aux possibilités réelles offertes par la population française (1).

3ème Hypothèse	{	Immigration autochtone maximum	{	300 Français de s.m. avant 1960
		Immigration		500 à 550 insulaires autochtones par an à partir de 1957

	1960	1965	1970	1975	1980
Français de s.m.	24.500	27.000	29.500	32.500	35.000
Autochtones de Nouvelle-Calédonie ou autres îles . .	38.000	43.000	48.000	54.000	60.000
Etrangers	5.500	5.000	5.000	5.000	5.000
	68.000	75.000	82.500	91.500	100.000

La proportion des Français dans la population totale resterait à peu près la même qu'en 1956 (35%).

(1) A moins d'admettre que les Français établis en Afrique du Nord puissent fournir des candidats.

4^{ème} Hypothèse - (maintien de la proportion des Français de s.m. aux autochtones : 64%)

Immigration { Français de s.m. : 100 annuellement
à partir de 1957
Insulaires autochtones : 500 avant 1960,
de 400 à 500 annuellement de 1960 à 1980

Emigration 2.500 à 3.500 Vietnamiens avant 1965

	1960	1965	1970	1975	1980
Français de s.m.	24.500	28.000	31.000	34.000	37.000
Autochtones de Nouvelle-Calédonie ou autres îles	37.000	42.000	47.000	52.000	58.000
Etrangers	5.500	5.000	5.000	5.000	5.000
	67.000	75.000	83.000	91.000	100.000

En 1980, il existerait, comme en 1956, 64 Français de souche métropolitaine pour 100 autochtones:

L'émigration des Vietnamiens ayant compensé en partie l'immigration des autochtones, le pourcentage des Français dans la population totale sera toujours plus élevé en 1980 qu'en 1956 : 37,5 % contre 34,5 %.

Cette dernière hypothèse permet aux Pouvoirs Publics, après avoir pris en considération tous les autres facteurs humains, de faire leur choix entre diverses politiques d'immigration possibles.

LA POPULATION DE NOUMEA

par Melle DOM

Administrateur à l'INSEE

Un dépouillement provisoire des bulletins de recensement a donné 22.238 habitants pour la commune de Nouméa y compris Ducos et l'Ile Nou (Ducos 199, Ile Nou 494).

Ce chiffre qui ne semble pas devoir être sensiblement modifié lors du dépouillement définitif (il manque encore quelques bulletins) doit refléter la réalité d'assez près malgré les erreurs, omissions d'une part, doubles comptes de l'autre, inévitables dans les opérations de recensement.

Il serait intéressant de comparer ce chiffre à celui du recensement précédent. Mais la comparaison ne peut porter que sur la population dite "européenne et assimilée", le recensement de 1951 n'ayant englobé que cette catégorie de population:

Population de Nouméa en 1956 et 1951.

	6 Décembre 1956	9 Octobre 1951
Européens et assimilés	15.043	11.450
Autochtones	2.594	non recensés
Polynésiens	379	d°
Hébridais et Wallisiens	626	d°
Etrangers et Indonésiens	1.340	d°
Etrangers Vietnamiens	2.256	d°
	22.238	

De 1951 à 1956, l'accroissement de la population européenne a donc été de 3.593, soit 31%. Cet accroissement résulte non seulement de l'excédent des naissances sur les décès, mais encore des excédents migratoires tant avec l'extérieur qu'avec l'intérieur du territoire.

L'excédent des naissances sur les décès est difficile à préciser pour Nouméa seul, car les chiffres tels qu'ils sont donnés par l'Etat Civil concernent les naissances et les décès survenus à Nouméa et sont certainement plus nombreux que ceux intéressant la population de la Commune en raison de la présence des formations sanitaires. Il est cependant raisonnable de penser que cet excédent n'a pas dépassé 1.500 entre les deux recensements.

L'excédent migratoire serait donc d'environ 2.000 personnes. Le chiffre paraît important et il convient de le recouper avec les chiffres établis par les Services de Police : pour les mouvements en provenance ou à destination de la France, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande des U.S.A.¹⁾, le solde migratoire est de l'ordre de +800 pour la période comprise entre les deux recensements et pour tout le territoire. Même en tenant compte des migrations de la brousse

sur Nouméa, il paraît donc difficile de justifier la différence de 2.000, si ce n'est par l'explication que le recensement de 1951 aurait, par rapport à celui de 1956, été moins exact de peut-être un millier de personnes.

Européens et assimilés

Sur les 15.043 européens et assimilés recensés à Nouméa on compte 14.095 Français de naissance, 437 Français par naturalisation ou acquisition, 503 étrangers, 8 personnes de nationalité non déclarée.

Parmi les Français de naissance, 10.886 - soit 76% - sont nés en Calédonie; 2.424 - soit 16% - sont nés en métropole. Le nombre des "Calédoniens", c'est-à-dire de personnes nées en Calédonie et dont les parents sont eux-mêmes nés dans le territoire, atteint 6.329, soit près de la moitié du nombre des français de naissance. Ce chiffre doit d'ailleurs être inférieur à la réalité, le manque de précision dans les réponses de certains recensés à la question "souche d'origine" ayant conduit à exclure du groupe "Calédoniens" toute personne dont l'appartenance à ce groupe n'était pas certaine (par exemple personnes nées en Calédonie et ayant simplement répondu "française" à la question.

Parmi les français naturalisés passés de 225 en 1951 à 437 en 1956, on en compte 113 - soit le 1/4 - d'origine indonésienne, 90 d'origine japonaise ou chinoise, 56 d'origine vietnamienne, 48 d'origine australienne ou anglaise.

Les Australiens ou Anglais représentent près de 2/5 des étrangers dont le nombre (503) s'est accru de près de 50% depuis 1951.

Mélanésiens et Polynésiens

Les Mélanésiens et Polynésiens, au nombre de 3.599, représentent 16% de la population de Nouméa.

Les Mélanésiens autochtones sont évidemment les plus nombreux : 2.594, soit 72% du groupe. Les Mélanésiens hébridais ne sont encore que 57. Par contre les Polynésiens ne sont pas loin d'atteindre le millier puisque 379 originaires des Etablissements Français d'Océanie et 569 Wallisiens ont été recensés.

Etrangers indonésiens et vietnamiens

Malgré de nombreux rapatriements survenus au cours de ces dernières années, ils forment un groupe aussi nombreux que celui des Mélanésiens et Polynésiens : 3.596 dont 1.340 Indonésiens et 2.256 Vietnamiens, 41% des Indonésiens et 64% des Vietnamiens recensés sont nés en Calédonie.

(1) En provenance ou à destination des Territoires français, il s'agit surtout des Tahitiens, Wallisiens et Hébridais, des "autres pays", d'Indonésiens et de Vietnamiens.